



Offre Publique d'Achat Simplifiée

Prix de l'Offre : **35 euros par action**

Clôture de l'Offre : **27 septembre 2023**

Lettre aux actionnaires

19 septembre 2023

Madame, Monsieur, cher actionnaire,

Le 4 aout 2023, la société Novo Nordisk, au travers de sa filiale Novo Nordisk Region Europe A/S a fait l'acquisition de 2 838 669 actions Biocorp, représentant environ 64,34% du capital et 64,09%¹ des droits de vote théoriques, auprès de Bio Jag, actionnaire principal de Biocorp, et d'autres actionnaires minoritaires.

Novo Nordisk a également déposé le 7 aout 2023, un projet d'Offre Publique d'Achat Simplifiée (« l'Offre ») visant le reste des titres Biocorp, au prix de 35 euros par action.

Cette Offre vous donne l'opportunité de percevoir une liquidité immédiate tout en bénéficiant d'une prime de :

- **+19,5%** par rapport au dernier cours de clôture précédant l'annonce de l'opération;
- **+45,2%** par rapport à la moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes des 90 derniers jours de bourse précédant l'annonce de l'opération².

Le Conseil d'administration de Biocorp réuni le 4 aout 2023, a émis un avis motivé favorable et unanime sur le projet d'Offre, et déclaré que l'Offre et ses conséquences étaient conformes aux intérêts de Biocorp, de ses actionnaires et de ses collaborateurs. Cet avis a été rendu sur la base des recommandations du comité ad hoc, constitué par le conseil d'administration de Biocorp le 4 juin 2023, et du rapport délivré par Accuracy, agissant en qualité d'expert indépendant et nommé sur proposition de ce comité.

¹ Sur la base d'un capital social de Biocorp composé de 4 412 286 actions représentant 4 429 068 droits de vote théoriques au 31 juillet 2023, après perte des droits de vote double attachés aux actions détenues par Bio Jag

² Communiqué de presse du 5 juin 2023.



À l'issue de ses travaux, l'expert indépendant a conclu au **caractère équitable des conditions financières de l'Offre**, y compris dans la perspective d'un retrait obligatoire.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a déclaré l'Offre conforme le 5 septembre 2023 et a donné son visa à la note d'information de l'initiateur – la société Novo Nordisk Region Europe A/S – ainsi qu'à la note en réponse de la société Biocorp.

L'AMF a par ailleurs publié l'avis d'ouverture de l'Offre le 6 septembre 2023, pour une ouverture effective du **7 septembre 2023 au 27 septembre 2023**.

L'Offre étant réalisée selon la procédure simplifiée, conformément aux dispositions des articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF, **elle ne pourra pas être réouverte à la suite de la publication par l'AMF du résultat de l'Offre**.

Le 6 septembre 2023, jour précédant l'ouverture de l'Offre, la société Novo Nordisk Region Europe A/S, détenait environ 75,0% du capital et 74,7% des droits de vote théoriques de Biocorp³.

Novo Nordisk, au travers de sa filiale Novo Nordisk Region Europe A/S, **a l'intention de demander à l'AMF la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire**, si les actions Biocorp non apportées à l'Offre ne représenteraient pas plus de 10% du capital et des droits de vote de la société, à la clôture de l'Offre.

Les informations relatives à l'Offre, ainsi que la note d'information et la note en réponse visées par l'AMF, sont disponibles sur le site de Biocorp (<https://biocorpsys.com/investisseurs/offre-publique-sur-biocorp/>). Il est précisé que les actionnaires sont libres de ne pas apporter leurs titres à l'Offre.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, cher actionnaire, l'expression de ma considération distinguée.

Eric Dessertenne

Directeur Général

³ Sur la base d'un capital social de Biocorp composé de 4 412 286 actions représentant 4 429 068 droits de vote théoriques au 31 août 2023



Comment participer à l'Offre ?

Les actionnaires de Biocorp souhaitant apporter leurs titres à l'Offre peuvent le faire depuis la date d'ouverture de l'Offre le 7 septembre 2023, pour une durée de 15 jours de négociation, soit une clôture de l'Offre le 27 septembre 2023. L'Offre étant réalisée selon une procédure simplifiée, elle ne pourra pas être réouverte à la suite de la publication du résultat définitif de l'Offre.

Il existe deux procédures différentes pour apporter ses actions à l'Offre.

Procédure d'apport à l'Offre sur le marché :

Les actionnaires dont les actions sont inscrites sur un compte géré par un intermédiaire financier et qui souhaitent apporter leurs actions à l'Offre devront remettre à l'intermédiaire financier dépositaire de leurs actions un ordre de vente irrévocable au prix de l'Offre, en utilisant le modèle mis à leur disposition par cet intermédiaire en temps utile, afin que leur ordre puisse être exécuté et au plus tard le jour de la clôture de l'Offre. Les actionnaires sont invités à se rapprocher de leurs intermédiaires financiers pour vérifier si un délai plus court leur est applicable.

L'Offre s'effectuera par achats sur le marché, le règlement livraison étant effectué au fur et à mesure de l'exécution des ordres, deux jours de négociation après chaque exécution. L'initiateur ne prendra pas en charge les frais de négociation (à savoir les frais de courtage et la TVA afférente) qui resteront en totalité à la charge des actionnaires vendeurs.

Les ordres de présentation des actions à l'Offre seront irrévocables.

Portzamparc, prestataire de services d'investissement habilité en tant que membre de marché acheteur, se portera acquéreur, pour le compte de l'initiateur, des actions qui seront cédées sur le marché, conformément à la réglementation applicable.

Procédure d'apport à l'Offre semi-centralisée :

Les actionnaires souhaitant apporter leurs actions dans le cadre de l'Offre semi-centralisée par Euronext Paris, devront remettre leur ordre d'apport au plus tard le dernier jour de l'Offre (sous réserve des délais spécifiques à certains intermédiaires financiers). Le règlement-livraison interviendra alors après l'achèvement des opérations de semi-centralisation, à savoir après l'annonce par l'AMF des résultats de l'Offre.

Dans ce cadre, l'initiateur prendra à sa charge les frais de courtage et la TVA afférente payés par les porteurs d'actions ayant apporté leurs actions à l'Offre semi-centralisée, dans la limite de 0,3% (hors taxes) du montant des actions apportées à l'Offre avec un maximum de 150 euros par dossier (toutes taxes incluses).



Euronext Paris versera directement aux intermédiaires financiers les montants dus au titre du remboursement des frais en question et ce à compter de la date de règlement livraison de la semi-centralisation.

Nous vous invitons à vous rapprocher de vos intermédiaires financiers concernant les modalités d'apport à l'Offre semi-centralisée et de révocation de vos ordres.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous reporter aux informations disponibles sur le site de Biocorp (<https://biocorpsys.com/investisseurs/offre-publique-sur-biocorp/>).

Extrait du calendrier de l'opération

Dates	Principales étapes de l'Offre
5 septembre 2023	- Publication de la déclaration de conformité de l'Offre par l'AMF emportant visa de la note d'information et de la note en réponse de Biocorp.
7 septembre 2023	- Ouverture de l'Offre
27 septembre 2023	- Clôture de l'Offre
28 septembre 2023	- Publication par l'AMF et Euronext Growth de l'avis de résultat de l'Offre.
Au plus tard le 4 octobre 2023	- Règlement-livraison de l'Offre semi-centralisée avec Euronext Paris.
Peu après la clôture de l'Offre	- Le cas échéant, mise en œuvre du Retrait Obligatoire.

Avertissement :

Le présent courrier a été établi à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre d'acquiescer des titres et ne saurait être considéré comme constituant une quelconque forme de démarchage aux fins d'achat ou de vente de titres financiers. Il ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, vers les pays où l'Offre peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions, et notamment sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, que ce soit directement ou indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions.

En conséquence, les personnes en possession du présent courrier sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.



Simplified Public Tender Offer

Price of the Offer: **€35 per Biocorp share**

Closing of the Offer: **September 27, 2023**

Letter to shareholders

September 19, 2023

Dear Sir or Madam, dear Shareholder,

On August 4, 2023, Novo Nordisk, through its subsidiary Novo Nordisk Region Europe A/S, made the acquisition of 2,838,669 Biocorp shares, representing approximately 64.34% of Biocorp's issued share capital and 64.09%⁴ of its voting rights, from Bio Jag, Biocorp's main shareholder, and certain minority shareholders.

On August 7, 2023, Novo Nordisk has filed a simplified takeover bid on the remaining shares of Biocorp at a price of €35 per share (the "Offer").

The Offer provides you the opportunity to obtain immediate liquidity at a premium of:

- **+19.5%** compared to Biocorp's last closing price before the announcement of the operation;
- **+45.2%** compared to the volume-weighted average price over the last 90 trading days before the announcement of the operation⁵.

Biocorp's Board has given, unanimously, on August 4, 2023, a favourable reasoned opinion on the Offer, considering that it is in line with Biocorp's interest as well as the interest of its shareholders and employees. This opinion was given on the basis of the recommendation of the ad hoc committee, established by the Board of Biocorp on June 4, 2023, and the conclusions of Accuracy, appointed as independent expert.

As a conclusion following its analysis, the independent expert has stated that the **financial terms of the Offer were fair**, including in the event of a squeeze-out.

⁴ Based on the Company's share capital of 4,412,286 shares representing 4,429,068 theoretical voting rights as of July 31, 2023, after the loss the double voting rights attached to the shares held by Bio Jag

⁵ Press release dated 5 June 2023



The Autorité des Marchés Financiers (AMF) approved the offer on September 5, 2023, and gave its visa to the offeror notice - from Novo Nordisk Region Europe A/S - and to the response document from Biocorp.

The AMF also published on September 6, 2023, a notice regarding the opening of the Offer, for an effective opening period from September 7, 2023 to September 27, 2023.

As the Offer is being carried out under the simplified procedure, in accordance with the provisions of articles 233-1 et seq. of the AMF's general regulation, it cannot be reopened following publication of the final result of the Offer.

On September 6, 2023, the day prior to the opening of the Offer, Novo Nordisk Region Europe A/S held approximately 75.0% of Biocorp's share capital and 74.7% of its theoretical voting rights⁶.

Novo Nordisk, through its subsidiary Novo Nordisk Region Europe A/S, **intends to apply to the AMF for the implementation of a squeeze-out procedure** if the Biocorp shares not tendered to the Offer do not represent more than 10% of the company's capital and voting rights at the closing of the Offer.

Information on the Offer, as well as the offer document and response document approved by the AMF, are available on Biocorp's website (<https://biocorpsys.com/investisseurs/offre-publique-sur-biocorp/>). It should be noted that shareholders are free not to tender their shares to the Offer.

Yours sincerely,

Eric Dessertenne

Chief Executive Officer

⁶ Based on the Company's share capital being made up of 4,412,286 shares representing 4,429,068 theoretical voting rights as of August 31, 2023



How do you participate in the Offer?

Biocorp shareholders wishing to tender their shares to the Offer may do so from the opening date of the Offer on September 7, 2023, for a period of 15 trading days, i.e. until September 27, 2023. As the Offer is being carried out under a simplified procedure, it cannot be reopened following publication of the final result of the Offer.

Please note that there are two different procedures for tendering your shares to the Offer.

Procedure for tendering shares in the Offer directly through the market:

Shareholders whose shares are registered in an account managed by a financial intermediary and who wish to tender their shares to the Offer must submit to the financial intermediary depository of their shares an irrevocable sale order at the Offer price, using the model made available to them by this intermediary in good time, so that their order can be executed and at the latest on the closing day of the Offer. Shareholders are invited to contact their financial intermediaries to check whether a shorter period is applicable to them.

The Offer will be made by purchases on the market, with settlement and delivery being carried out as orders are executed, two trading days after each execution. The offeror will not bear the trading costs (i.e., brokerage fees and related VAT) which will remain entirely the responsibility of the selling shareholders.

The orders to present the shares to the Offer will be irrevocable.

Portzamparc, an investment services provider authorized as a buying market member, will acquire, on behalf of the offeror, the shares which will be sold on the market, in accordance with the applicable regulations.

Procedure for tendering shares in the semi-centralised Offer:

Shareholders wishing to tender their shares in the semi-centralised Offer by Euronext Paris, must submit their tender order no later than the last day of the Offer (subject to specific time limits for certain financial intermediaries).

Settlement-delivery will then take place after the completion of the semi-centralisation operations, i.e., after the announcement by the AMF of the results of the Offer.

In this context, the offeror will bear the brokerage fees and related VAT paid by holders of shares who have tendered their shares to the semi-centralised Offer, up to a limit of 0.3% (excluding tax) of the amount of shares tendered to the Offer, with a maximum of €150 per file (all taxes included).

Euronext Paris will pay directly to the financial intermediaries the amounts due for the reimbursement of the fees concerned, as from the settlement-delivery date of the semi-centralisation.



We invite you to contact your financial intermediaries concerning the terms and conditions of contribution to the semi-centralized Offer and the revocation of your orders.

For further information, please refer to the information available on the Biocorp website (<https://biocorpsys.com/investisseurs/offre-publique-sur-biocorp/>).

Simplified timetable of the Offer:

Dates	Main steps of the Offer
September 5, 2023	- Publication by the AMF of its clearance decision on the Offer, which serves as the approval of the offer document and of the Company's response document.
September 7, 2023	- Opening of the Offer.
September 27, 2023	- Closing of the Offer.
September 28, 2023	- Publication by the AMF and Euronext Growth of the notice stating the result of the Offer.
At the latest on October 4, 2023	- Settlement-delivery of the semi-centralised Offer with Euronext Paris.
Shortly after the closing of the Offer	- If necessary, implementation of the Squeeze-Out.

Disclaimer:

This letter is for informational purpose only and does not constitute an offer to purchase securities, nor should it be considered as constituting any form of solicitation for the purchase or sale of financial securities. It must not be published, transmitted or distributed, directly or indirectly, in countries where the Offer may be subject to specific regulations or restrictions, and in particular in the United States, Canada, Japan or Australia. The Offer is not addressed to persons subject to such restrictions, either directly or indirectly, and is not likely to be accepted from any country where the Offer would be subject to such restrictions.

Consequently, persons in possession of this letter are required to inform themselves of any local restrictions that may apply and to comply with them.